Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191107-D231-19-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019

République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 231.19 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :
- **En exercice :** 93
- **Présents ou représentés :** 72
- **Votants :** 72
- **Suffrages exprimés :** 72 (72 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le sept novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Poët (commune du Poët) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Jérôme BERNARD
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représentée par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Dominique MICHELENA représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
  - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Josy OLIVER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191107-D231-19-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019

- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne CREMILLEUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER représentée par M. Bernard MATHIEU à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par sa suppléante, Mme Aliette DE WYNDT
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191107-D231-19-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019

- Pour la commune de Serres : Mme Marie-Christine SCHUMACHER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Convention de partenariat « accompagnement prévention et gestion des déchets verts »

La CCSB a été lauréate en 2018 d'un appel à projet portant sur la « gestion et prévention des déchets verts ». Le programme lancé depuis mars 2019 pour une durée d'un an est cofinancé par l'ADEME et la Région SUD PACA pour un budget total de 193 000 € (soit 43.000 € de fonctionnement et 150.000 € d'investissement) subventionné à 64.14 % (ADEME / 61.900 € et Région Sud PACA / 61.895€). Dans le cadre de ce projet, un diagnostic a été réalisé.
Il propose 3 axes d'optimisation :

- ✓ Axe 1 : la prévention/sensibilisation
- ✓ Axe 2 : Le broyage en régie
- ✓ Axe 3 : le développement du compostage

Au titre de l' axe 1, trois associations, France Nature Environnement des Alpes de Haute Provence (FNE 04), Gestion de Proximité de l'Environnement en Région (GesPER) et Atmosud (Association agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air de la Région PACA), proposent, sans contrepartie financière, un accompagnement des territoires pour une meilleure prévention et gestion des déchets verts jusqu'en juin 2021 : diagnostic, accompagnement à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions, sensibilisation des acteurs.
Cet accompagnement nécessite la signature d'une convention de partenariat.

La Commission Environnement qui s'est réunie le 18 octobre 2019 a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les termes de la convention de partenariat avec FNE 04, GESPER et AtmoSud pour un « accompagnement prévention et gestion des déchets verts » ;
- autorise le président à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.
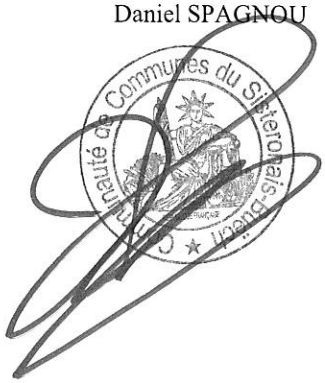
Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU